



CCAS de Saillans

INFORMATION

LE CCAS N'ASSURERA PAS SES
PERMANENCES PENDANT LES MOIS DE
JUILLET ET AOÛT

EN CAS DE BESOIN

PRENDRE RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL
DE LA MAIRIE OU AU 04.75.21.51.52

*_*_*_*_*_*